

Victor-Marie Espérance

**Bergoglio**  
**est-il notre Saint Père**  
**François,**  
**Vicaire du Christ ?**

Éditions Saint-Remi

– 2014 –

À la Très Sainte Vierge Marie sans laquelle je n'aurais pas pu réaliser ce travail. Par sa formidable intercession, elle m'a tiré de l'athéisme, de l'occultisme, puis de l'Islam (à cause du mauvais exemple de l'oecuménisme) dans lesquels je m'étais fourvoyé, et m'a guidée vers la Miséricorde de son divin Fils. Je sais ce que je vaudrais sans la grâce, sans le Baptême, sans la Confirmation, sans l'Eucharistie. Alors, tout honneur à Jésus-Christ et à sa Mère par laquelle passent toutes les grâces !

Merci Très Sainte Vierge Marie, ô vous qui avez écrasé la tête trop orgueilleuse du serpent de votre pied virginal ! Même si l'hérésie mord et répand son venin dans votre postérité au talon, vous ne manquerez pas de nous venir en aide par votre intercession, par votre Immaculée Conception, par votre Coeur Immaculé, et par votre haute fonction de Reine du Ciel. Tous les Anges vous obéissent. Vous nous couvrez de votre manteau, ne nous lassons pas de vous prier !

Merci également à tous ceux qui ont déjà abordé cette question et ont apporté des éléments que j'ai pu synthétiser dans cette étude.



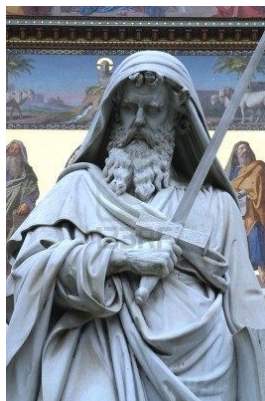
*Saint Pierre, gardez-nous...*

---

AVERTISSEMENT : Cette étude est destinée à l'origine aux Catholiques ne voulant pas suivre l'enseignement du Concile de Vatican II, appelés communément "Traditionnalistes". Nous espérons toutefois pouvoir instruire d'autres personnes intéressées, en particulier pour leur faire découvrir la solidité de la Foi de la Sainte Église Catholique, qui ne peut changer avec le temps, même si certaines notions pourraient leur échapper.

---

*...Saint Paul, combattez pour nous.*



## **PARTIE 1 : Bergoglio : Vicaire du Christ ou de Satan ?..... 6**

I – De la disposition d'esprit pour aborder cette question difficile.....	6
II – De l'infaillibilité pontificale.....	11
III – Du Syllabus.....	28
IV – De la Bulle « <i>Cum ex apostolatus Officio</i> » de Paul IV et du code de droit canonique de 1917 .....	45
V – De la déclaration de l'hérésie et de la non reconnaissance d'un Pontificat .....	59
a) Généralités : .....	59
b) Le cas Bergoglio : .....	67
VI – Réponse à quelques objections .....	87
VII – Conclusion.....	125
VIII – Édifier l'Église dans l'Espérance.....	151
Prière pour l'Église militante .....	171
Courte prière à Saint Pierre : .....	175
Sermon que le Christ, méprisé dans ses Vicaires, aurait pu faire à la mort de Pie XII, s'adressant aux Catholiques libéraux et modernistes : .....	176

## **PARTIE 2 : Annexes..... 185**

I – Encyclique Pastor Aeternus du 18 juillet 1870 de Pie IX (avec commentaires de l'auteur en italique).....	185
II – Le Syllabus de Pie IX (inséré dans l'Encyclique « Quanta Cura » du 8 décembre 1864) .....	195
III – Bulle Cum ex apostolatus Officio du 15 février 1559.....	208
a) Descriptif de la Bulle : .....	208
b) La Bulle complète : .....	214
IV – Texte de Monseigneur Donald J. Sanborn : « L'Opinionisme » .....	224
V – Prophétie de Notre-Dame de la Salette .....	240
Psaume V de David .....	248



**V**ierge puissante qui, seule dans le monde entier, avez porté un coup mortel à toutes les hérésies, délivrez l'univers chrétien enlacé dans les filets du démon ; abaissez vos regards sur les âmes séduites par les ruses de Satan, afin que, rejetant tout venin de l'hérésie, les cœurs égarés viennent à résipiscence et rentrent dans l'unité de la vérité catholique, grâce à votre intercession près de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(Prière à la Vierge puissante)

# PARTIE 1 :

## Bergoglio : Vicaire du Christ ou de Satan ?

### I – De la disposition d'esprit pour aborder cette question difficile

Le problème actuel de la Papauté n'étant pas simple à aborder, il est tout d'abord bon de rappeler qu'il est absolument scandaleux et dangereux de jeter l'anathème sur ceux qui, dans la Tradition, ont un avis contraire au nôtre et sont de bonne volonté. Par personnes de bonne volonté, j'entends celles qui prennent position en fonction des éléments qu'elles connaissent et sont prêtes à changer lorsque l'évidence se porte à leur raison, tel Saint Paul sur le chemin de Damas. Il faut bien reconnaître que la situation présente est inédite dans l'histoire de l'Église. Nous devons alors faire preuve d'indulgences, de sagesse et de prudence. Aplanissons nos différends pour étudier cette question sulfureuse à tête reposée. Nous pouvons statuer cet accord de base : **tant que nous souhaitons rester Catholiques de tout notre coeur, en refusant Vatican II, en refusant les nouveaux sacrements, en refusant la nouvelle messe, en refusant le nouveau catéchisme, en refusant le nouveau code de droit canonique, nous devrions nous considérer comme frères et soeurs. C'est notre volonté de garder la Foi de toujours qui nous unit à l'Église.**

Cependant nous verrons justement, en nous appuyant sur la doctrine de l'Église Catholique, si on peut reconnaître un véritable Vicaire du Christ comme pouvant enseigner l'erreur, et si un Catholique a le droit de désobéir au Souverain Pontife sans offenser la Foi. Nous nous demandons si nous avons le droit ou non, au nom de l'Église et de la Foi, de reconnaître comme Pontifes légitimes des hommes professant l'hérésie. Nous souhaitons également connaître en parallèle les limites bien définies de l'Église. Il est capital de répondre à tout cela car c'est

en se détachant de la Foi, ne serait-ce que sur un point, que nous devenons hérétiques. Si le Magistère (enseignement traditionnel de l'Église) nous donne la solution de ce que nous devons faire, il faut alors prendre acte, de peur d'être retranché du sein de notre bien aimée, ou du moins, de pécher contre la Foi.

Les Catholiques n'ont pas toujours été d'accord entre eux et c'est ce qui a justifié des Conciles oecuméniques pour trancher certaines questions. Comme par exemple le Concile de Nicée face à l'arianisme, qui ne reconnaissait pas Notre Seigneur Jésus-Christ comme vrai Dieu, et condamné comme une hérésie. Le véritable oecuménisme, c'est le dialogue entre Catholiques et non entre tous les hommes de toutes les religions comme on souhaite nous le faire croire. Alors avançons.

La réponse à cette question du Pape pourrait résoudre de nombreuses difficultés :

1° **La division** est présente parmi les fidèles : le pasteur étant frappé, les brebis sont dispersées. On s'excommunie mutuellement, on refuse de participer à tel sacrement de tel prêtre. Celui-ci mentionne-t-il « *Franciscus* » dans le Canon de la Messe, celui-là ne le fait-il pas ? Peu sont unis sur le sujet, même au sein de la FSSPX (Fraternité Sacerdotale Saint Pie X), qui tolère des « *sédévacantistes pratiques* » en secret (opérant discrètement la Messe sans mentionner François avec interdiction d'affirmer que l'office de la Papauté est vacant) tout en condamnant publiquement le « *sédévacantisme théorique* » (Messe sans mentionner François avec affirmation ouverte de la vacance du Saint Siègle).

2° **La confusion doctrinale (danger pour la Foi)** : suivre le Pape sur ce point ? Ne pas le suivre dans l'autre ? Vatican II est-il complètement à jeter ou pouvons-nous accepter telles ou telles doctrines ? Comment savoir si ceci est bon, cela mauvais ? La Sainte Église peut-elle se tromper et nous tromper ? Ai-je vraiment la Foi ?

3° **La visibilité de l'Église** : Où est l'Église ? L'Église moderniste est-elle complètement attachée à l'Église Catholique, en partie ou complètement coupée ? Suis-je schismatique ?

3° **La crédibilité de l'apostolat** : les étrangers à la Foi Catholique ont du mal à cerner ce discours : « l'Église Catholique a un Chef visible institué par le Christ pour guider le troupeau fidèle et renforcer son unité mais nous devons actuellement lui désobéir pour garder la Foi et nous sommes alors divisés. Le Pape est fondement sans l'être vraiment. L'Église est une et double à la fois. Il y a un Pape pour deux Églises. » En entendant cela, beaucoup vont se dire qu'il faut suivre Pierre et au lieu de se convertir à la Foi Catholique, ils partiront chez les conciliaires.

4° Au final il y a des **risques importants de devenir moderniste en reconnaissant l'autorité sur le Siège de Saint Pierre et d'abandonner la Tradition apostolique**, défendue et continuée pendant de nombreux siècles.

Pour toutes ces raisons, il est impératif et il est de notre devoir, pour le bien et l'intérêt de l'Église, de répondre à cette question : les Papes depuis Vatican II le sont-ils vraiment ? Ou plus exactement : **Bergoglio est-il le Pape François de l'Église Catholique ou un antipape ?** Mais comment faire pour trancher, en avons-nous le pouvoir ? Nous ne le pouvons, nous dit-on, ce sera au prochain Pape qui abolira Vatican II d'y répondre car sinon ce serait du libre examen de notre part comme le font les Protestants. Cependant nous ne pensons pas que Dieu puisse nous laisser dans une impasse, dans une confusion douloureuse de l'esprit, sans avoir **la possibilité de trouver l'exacte vérité à ce sujet**. Surtout que nous ne savons même pas quand et comment nous pourrions avoir un tel Pape. **En attendant, des âmes se rallient au modernisme, de plus en plus.** Pour cerner la juste vérité, il ne faut pas entreprendre une démarche subjective, mais **objective**. Et qu'y a-t-il de plus objectif que la Tradition apostolique, la voix de l'Église ? Les Pères de l'Église, et en particulier les Papes, ne nous ont-ils pas



laissé un dépôt sûr dont nous pouvons nous servir pour trancher ? Écartons nos préjugés tout en demandant des lumières à l'Esprit Saint, en particulier le don de Science pour **discerner le vrai du faux** et le don de Conseil pour **la sainte prudence**. Il nous faut aussi **l'humilité la plus totale**, se rappeler que nous nous sommes trompés, souvent de bonne foi, et que nous ne sommes pas préservés de l'erreur. Nous ne sommes en effet pas infaillibles, contrairement à ces hommes que nous allons voir. Laissons parler les Papes, laissons-nous traverser par les paroles et les sentences des Vicaires du Christ, hérauts de la Divinité, dont la seule voix fait frémir les hérétiques les plus obstinés !

**La clé objective** pour bien répondre à ce problème majeur sans parti pris, c'est le dogme de l'infaillibilité pontificale. Après avoir défini cette infaillibilité dans ses justes limites, nous montrerons dans quelles mesures un Pape ne peut pas se tromper. Puis nous étudierons des documents infaillibles des Papes en rapport avec la situation que nous vivons. Ils nous permettront de répondre à la question posée sans avoir de doutes à ce sujet. Notre constat se fera de manière logique, s'appuyant sur des faits, et se voudra conforme à l'enseignement de l'Église. Nous répondrons ensuite, avant de conclure définitivement, à quelques objections qui pourraient nous être faites. Enfin, nous entraînerons notre regard plus loin, vers l'avenir, dans l'Espérance d'une résolution de la crise. Nous avons également incorporé des textes en annexes qui appuient nos propos afin de faciliter la recherche de sources pour ceux qui souhaitent approfondir ou qui douteraient de notre honnêteté.



« Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église. »

« Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera aussi délié dans les cieux. »

(Matthieu XVI, 18 – 19)

## II – De l'infaillibilité pontificale

Le Concile Vatican I a soutenu avec force le dogme de l'infaillibilité pontificale comme « *dogme révélé de Dieu* ». Il affirme qu' **un Pape est infaillible lorsqu'il parle « ex cathedra »** c'est à dire lorsque du haut de sa charge apostolique (en tant que Pape), il définit une doctrine touchant à la foi et les moeurs devant être tenue par toute l'Église Universelle. Voici la définition exacte donnée dans l'encyclique « *Pastor Aeternus* » de Pie IX du 18 juillet 1870 (Annexe 1 page 185 accompagnée de commentaires) :

Le Pontife Romain est infaillible lorsqu'il parle **ex cathedra**, c'est-à-dire « *lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine touchant la foi et les moeurs doit être tenue par l'Église universelle, [il] jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise en la personne du Bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi et les moeurs ; et par conséquent, ces définitions du Pontife Romain, par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église, sont irréformables.* »

De plus, cela s'applique non seulement au Magistère solennel (ou extraordinaire), c'est à dire lorsque le Pape définit solennellement un dogme tel que l'Immaculée Conception ou l'Assomption, mais également au Magistère ordinaire et universel, dans les différents enseignements donnés durant un Pontificat par le Pape ou par les évêques unis à lui. Le Pape n'est pas infaillible une ou deux fois par siècles ! En effet, chez lui, il y a une assistance absolue du Saint-Esprit pour les cas garantis par l'infaillibilité (enseignement ex-cathedra ; doctrine approuvée en s'adjoignant à l'ensemble des évêques ; promulgation des lois de l'Église, du droit canonique ; reconnaissance des ordres religieux ; canonisation des saints ; consitution des rites liturgiques...). En bref, pour tout ce qui concerne la foi et les moeurs devant être

crues par l'Église. Nous croyons que telle doctrine est sûre, que telles lois sont certaines, que telle personne séjourne bien au Ciel en compagnie des Saints Anges etc... **Le Pape a également une assistance habituelle du Saint-Esprit pour le gouvernement de la Sainte Église. Il est nommé Vicaire du Christ**, ce n'est pas un terme employé pour faire joli, mais cela indique que **lorsqu'il s'adresse en tant que Pontife à toute l'Église universelle pour nous édifier dans la foi et les moeurs, il parle réellement au nom de Dieu, et le Saint-Esprit dépose les paroles dans sa bouche.** C'est Lui, agissant sur le Pape de manière particulière et unique, qui garantit l'infailibilité de l'Église. C'est pour cela que lorsque nous récitons notre acte de Foi tous les matins nous disons : « *Mon Dieu, je crois fermement toutes les vérités que vous avez révélées, et que vous nous enseignez par votre Église, parce que vous ne pouvez ni vous tromper, ni nous tromper.* ». Dieu est là, avec nous, et maintient l'Église pure de toute hérésie. Sans quoi nous pourrions remettre en cause tout ce qui a été enseigné durant des siècles, comme le font aujourd'hui les conciliaires. Or voici ce qu'affirme Pie IX : « *Est à croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu ou écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé* » (*Vatican I, Dei Filius*). Qui est le véritable auteur de la Sainte Écriture ? Moïse, les prophètes, les apôtres ? Non, **le Saint-Esprit par les différents écrivains qui composent la Bible.** Qui est le véritable auteur du Magistère de l'Église ? Les évêques en union avec le Pape ? Non, **le Saint-Esprit par les évêques en union avec le Pape.** Jésus-Christ a bien dit qu'il sera avec nous tous les jours jusqu'à la fin des temps. Le jour de la Pentecôte, Il nous a envoyé le Paraclet, le Consolateur, qui doit toujours nous maintenir dans la Vérité, nous édifier, nous sanctifier, jusqu'à la consommation des siècles.

Pour vous donner une idée plus précise de ce qu'est le Magistère ordinaire et universel, voici ce qu'écrivit un Maître en

Théologie et Professeur au Grand Séminaire de Nancy, **J.-M.-A. Vacant**, en 1887 (17 ans après Vatican I), avec l'autorisation de Monseigneur l'évêque de Nancy et de Monseigneur l'archevêque de Paris, dans sa dissertation intitulée « *Le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes* » (disponible aux Éditions Saint Rémi) : « *Ce magistère ordinaire n'est autre chose, en effet, que celui dont l'Église tout entière nous offre continuellement le spectacle, quand nous la voyons parler sans cesse par la bouche du Pape et de tous les évêques catholiques, se mettre par tout l'univers à la disposition et à la portée de tous les hommes, des infidèles et des chrétiens, des ignorants et des doctes, leur apprendre à régler d'après la révélation divine non seulement leur foi, mais encore leurs sentiments, leur culte et toute leur conduite. Ce mode d'enseignement, qui s'exerce aujourd'hui partout et sur toutes choses, il est facile de montrer qu'il s'est toujours exercé de la même manière et qu'on a toujours reconnu son infaillible autorité. [...] L'infaillibilité de ce magistère s'étend non seulement aux vérités de foi catholique, comme le définit le concile du Vatican, non seulement aux vérités qui, sans être de foi catholique, appartiennent à la tradition, comme l'enseigne Pie IX dans sa lettre à l'archevêque de Munich, mais encore à tous les points qui ont quelque connexion avec la révélation. Elle s'étend, par conséquent, aux conclusions théologiques, aux faits dogmatiques, à la discipline, à la canonisation des saints. [...]* Mais, de même que les définitions ne sont infaillibles qu'autant qu'elles ont été portées par le Pape ou par un concile œcuménique, pour proposer souverainement à toute l'Église un point de doctrine qu'elle doit accepter, ainsi l'infaillibilité n'est assurée au Magistère ordinaire, qu'autant qu'il enseigne une Vérité, comme proposée à la croyance de l'Église par le Pape ou le corps épiscopal dispersé, agissant en vertu de leur pleine autorité. [...] Le Concile du Vatican range le magistère ordinaire sur le même pied que les jugements solennels, sans faire aucune distinction entre les vérités qui en sont l'objet. Les théologiens font de même. C'est donc que le magistère ordinaire possède une autorité suffisante pour rendre de foi catholique une vérité qui était seulement de foi divine. [...] Il est temps que notre attention se porte sur l'élément

*principal du magistère ordinaire, sur celui qui en fait une règle infaillible et obligatoire de notre foi et de nos sentiments, je veux dire sur L'AUTORITÉ qui y préside. Cette autorité est celle du Pape et du collège épiscopal uni au Pape. C'est à ce chef, c'est à ce corps que toutes les promesses d'infaillibilité sont faites et que tous les pouvoirs sur l'Église sont donnés. [...] Qu'il est donc important, au milieu des luttes et des divisions qui ont quelquefois partagé l'Église, de reconnaître le vrai corps de l'épiscopat, dépositaire infaillible de la vérité. Le signe principal, le seul signe toujours certain, auquel on puisse le reconnaître, c'est sa COMMUNION avec le Souverain Pontife. [...] Le Pape exerce personnellement son magistère infaillible non seulement par des jugements solennels, mais encore par un magistère ordinaire qui s'étend perpétuellement à toutes les vérités obligatoires pour toute l'Église.[...] Mais si une doctrine se répandait par toute l'Église et s'imposait comme liée à la foi, Pierre parlerait pour la condamner ou pour l'adopter, avant qu'elle eût fait de rapides progrès ; ou bien, s'il se taisait, son silence devrait être regardé comme un assentiment qui, d'après les règles de la tradition, imposerait cette doctrine à la croyance de tous. [...] La définition du Concile du Vatican sur l'infaillibilité du Souverain Pontife s'applique-t-elle aux actes où s'exerce l'enseignement quotidien du pape que nous venons d'étudier ? [...] La définition du saint Concile ne porte pas directement sur l'objet de l'infaillibilité pontificale. Ce qui est de foi, en vertu de cette définition, c'est que le Pape possède l'infaillibilité, promise par Jésus Christ à Son Église. [...] Néanmoins il faut remarquer que, sans avoir pour but de déterminer l'objet de l'infaillibilité papale, le Concile du Vatican a cependant restreint la portée directe de son décret au cas où le Pape parle ex cathedra, c'est-à-dire au cas où il enseigne formellement une doctrine. [...] Mais rien n'empêche les conditions d'une définition ex cathedra de se réaliser dans certains enseignements exprès du magistère ordinaire. On se tromperait donc, en pensant que les Pères du Vatican n'ont voulu parler que des jugements solennels du Souverain Pontife. »*

De plus, voici ce qu'affirme Pie IX dans « *Pastor*

*Aeternus* » : « *C'est pourquoi, Nous fondant sur le témoignage évident des saintes Lettres et suivant les décrets explicitement définis de nos prédécesseurs, les Pontifes romains, comme des conciles généraux, nous renouvelons la définition du concile œcuménique de Florence, qui impose aux fidèles de croire que "le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain possèdent la primauté sur toute la terre ; que ce Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, le chef des Apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens ; qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été confié par notre Seigneur Jésus-Christ plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner toute l'Église comme le disent les actes des conciles œcuméniques et les saints canons "*.

*En conséquence, Nous enseignons et déclarons que l'Église romaine possède sur toutes les autres, par disposition du Seigneur, **une primauté de pouvoir ordinaire**, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat. Les pasteurs de tout rang et de tout rite et les fidèles, chacun séparément ou tous ensemble, sont tenus au devoir de subordination hiérarchique et de vraie obéissance, non seulement dans les questions qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui touchent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans le monde entier. Ainsi, en gardant l'unité de communion et de profession de foi avec le Pontife romain, l'Église est **un seul troupeau sous un seul pasteur**. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont personne ne peut s'écarter sans danger pour sa foi et son salut.*

*Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection ou de direction et non un pouvoir plénier et souverain de juridiction sur toute l'Église, non seulement en ce qui touche à la foi et aux mœurs, mais encore en ce qui touche à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans le monde entier, ou qu'il n'a qu'une part plus importante et non la plénitude totale de ce pouvoir suprême; ou que son pouvoir n'est pas ordinaire ni immédiat sur toutes et chacune des églises comme sur tous*

*et chacun des pasteurs et des fidèles, qu'il soit anathème. [...] La primauté apostolique que le Pontife romain, en tant que successeur de Pierre, chef des Apôtres, possède dans l'Église universelle, comprend aussi le pouvoir suprême du magistère : le Saint-Siège l'a toujours tenu, l'usage perpétuel des Églises le prouve, et les conciles œcuméniques, surtout ceux où l'Orient se rencontrait avec l'Occident dans l'union de la foi et de la charité, l'ont déclaré. [...] Le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »*

Donc non seulement le Pape a la primauté sur la Sainte Église mais il l'a également sur tout le Magistère (ordinaire/extraordinaire), c'est à dire **sur tout l'enseignement porté** (défini directement par lui dans différents documents écrits de sa main) **ou approuvé par lui** (de manière explicite par une déclaration, une signature, un Bref, ou implicite par son silence). Ce qui vient d'un membre de l'Église et est condamné par le Pape ne fait pas partie du Magistère. Aussi, imaginons que tous les évêques du monde entier soient en désaccord avec le Pape sur un point de doctrine, ce serait ce dernier qui aurait raison et les évêques seraient alors schismatiques et/ou hérétiques, s'ils ne se plient pas à la décision du Souverain Pontife. **Cette primauté de Pierre est garante de la fidélité de l'Église dans la Foi de toujours, car Saint Pierre et ses successeurs sont assistés du Saint-Esprit pour ne pas se tromper dans ce domaine. Ils sont les phares de la Vérité nous indiquant le chemin des portes du Ciel.**

Si l'infaillibilité ne concernait que le Magistère solennel, les révolutionnaires n'auraient pas regardé ce dogme comme un obstacle majeur à leurs entreprises et pourtant cela les gêna beaucoup, notamment avec le Syllabus, Marteau de l'hérésie, que nous verrons plus bas. Pour finir de se convaincre de tout cela, il suffit de retrouver l'esprit du Concile Vatican I, car beaucoup



d'erreurs ont été introduites au fil des années, fruit du poison libéral. L'infaillibilité pontificale n'ayant pas pu être niée, elle fut minimisée et déformée. Nous allons l'appréhender à travers **Monseigneur de Ségur**. Qui était-il ? Un homme zélé, défenseur de la Foi et ami privilégié du Pape Pie IX. Il explique ce qu'il fit le jour de la proclamation du dogme de l'infaillibilité :

*« Le jour même où le Souverain Pontife Pie IX, de concert avec le Concile œcuménique du Vatican, proclamait le dogme de l'infaillibilité, je fis paraître un petit opuscule populaire, intitulé : **Le Pape est infaillible**. J'y exposais simplement, en dehors de toute polémique, la doctrine de l'infaillibilité du Chef de l'Église, répondant, par cet exposé même, aux objections banales popularisées par la presse contre cet article de foi.*

*En déposant cet opuscule aux pieds du Saint-Père, j'osai demander à Sa Sainteté de daigner bénir un autre travail, sur le même sujet, mais plus étendu et destiné aux gens du monde ; c'est le traité que je vous offre ici, cher lecteur.*

*Le Pape daigna m'envoyer à cette occasion le Bref suivant, qui contient la précieuse Bénédiction que j'implorais.*

*Elle portera bonheur, je l'espère, et au livre et au lecteur.*

« PIE IX, PAPE.

*Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction Apostolique !*

*La joie que vous Nous manifestez, au sujet de la définition de l'infaillibilité du Pontife Romain, lorsqu'il enseigne du haut de la Chaire de saint Pierre, concorde pleinement avec **vosre foi si connue et avec votre profond dévouement envers le Saint-Siège** ; et la série non interrompue de vos actes en fait ressortir la vivacité beaucoup plus encore que vos paroles. Sans doute il eût été désirable que la foi tranquille et constante du peuple chrétien au sujet de ce dogme n'eût pas été ébranlée (comme elle l'a*

*été) par tant de coupables efforts et par tant d'artifices ; mais puisque ces violentes discussions ont ainsi ébranlé la foi d'un grand nombre et les ont fait dévier de la doctrine qu'ils avaient sucée avec le lait, Nous trouvons que vous faites une œuvre très utile en vous appliquant à réfuter les objections et à éclairer les esprits des simples. Comprenant ainsi et voyant clairement la vérité, ils soumettront plus facilement et plus volontiers leur jugement à cet oracle de l'Église, auquel ils ne sauraient désormais, sans péché grave, refuser leur assentiment.*

*Donc, Nous avons accueilli avec le plus grand plaisir votre petit opuscule ; et Nous sommes heureux d'apprendre que vous en préparez un autre où vous exposerez le même sujet avec plus d'étendue.*

*Et, puisque vous Nous donnez par là une nouvelle preuve de votre attachement, Nous vous en témoignons Notre vive gratitude, et Nous prions DIEU de seconder abondamment votre piété et votre zèle. Comme gage de la grâce divine et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur la Bénédiction Apostolique.*

*Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 août 1870, vingt-cinquième année de Notre Pontificat. »*

À la page 10 de l'opuscule « *Le Pape est infallible* » mentionné ci-dessus (disponible aux Éditions Saint-Rémi), il écrit les circonstances de l'infaillibilité : « **En d'autres termes, il est infallible quand il parle comme Pape, mais non pas quand il parle comme homme. Et il parle comme Pape, lorsqu'il enseigne publiquement et officiellement des vérités** (NDLA : sur la foi ou les mœurs) **qui intéressent toute l'Église, au moyen de ce qu'on appelle une Bulle, ou une Encyclique, ou quelque autre acte de ce genre.** »

Par conséquent, nous pouvons affirmer que tous les propos se référant à la foi et aux mœurs, bien définis et devant être tenus pour vrai par tous les Catholiques,

**contenus dans les Encycliques, Bulles, ou autres, sont infaillibles**, car ces dernières sont par définition écrites au nom du Pape (suprême autorité apostolique), à tous les Catholiques. Elles font pourtant partie du Magistère ordinaire du Pontife Romain !

Assurément, les Papes d'avant Vatican II nous ont apporté un enseignement clair et infaillible sur la Foi, c'est à eux qu'il faut se référer pour anathémiser ou non l'église conciliaire. Ce n'est donc pas nous qui portons notre propre jugement, mais l'Esprit Saint par la bouche des Papes. Nous le faisons en nous appuyant sur le Magistère extraordinaire et ordinaire, qui est **IRRÉFORMABLE** sur son enseignement concernant la Foi et les mœurs.

Or nous n'observons que des nouveautés depuis Vatican II avec leur "Magistère actuel" (par opposition à l'ancien qui est à brûler dans le feu de l'histoire). Comment expliquer cela ? **Un Pape infaillible quand il enseigne sur la foi et les mœurs à toute l'Église ne peut pas contredire un autre Pape infaillible dans les mêmes conditions. Soit les deux ne sont pas Papes, Vicaires du Christ** (ce qui est impensable), **soit l'un des deux ne l'est pas. L'Esprit Saint ne peut se contredire** ("Pape ne chasse pas Pape", expression populaire italienne). Dire le contraire est un blasphème contre cette divine Personne.

De plus, pour appuyer cette infaillibilité d'enseignement doctrinal, nous savons que lors du Concile Vatican I, il a bien été dit qu'**aucun Pape** (on exclut les antipapes dont les élections n'ont pas été reconnues conformes par l'Église) **dans l'histoire n'a péché contre la Foi, que ce soit en tant que Pape ou en tant que docteur privé, et qu'aucun n'a donc été hérétique. Aucun n'est sorti de l'Église.** À cette époque certains prélats, certainement libéraux, ne voulaient pas que ce dogme soit promulgué et ont avancé des arguments voulant montrer que des Papes ont été hérétiques, comme Honorius ou Saint Libère (ce

qu'avancent certains encore aujourd'hui afin de justifier leur position vis à vis de Rome). Et oui je dis bien **SAINT Libère** ! Car on entend ici et là que Libère est le premier Pape non canonisé à cause de sa condescendance envers l'arianisme, et qu'il condamna Saint Athanase... **Tout ceci est totalement faux**, il suffit de lire « *Les Petits Bollandistes ; Vie des saints* » de Mgr Guérin (disponible aux Éditions Saint Rémi) à la page 339 du tome onzième au 23 septembre où on le trouve canonisé : « *Saint Libère, Pape, fondateur et patron de l'Église Sainte-Marie Majeure de Rome, 366* ». Voici le premier paragraphe de sa biographie, et je vous laisserai le soin de lire la suite : « *Le pontificat de Saint Libère, successeur de Saint Jules Ier (du 22 mai 353 au 24 septembre 366), fut l'un des plus tourmentés que présentent les annales de l'Église. Deux grandes persécutions vinrent successivement l'agiter : l'une, suscitée par les Ariens, qui conduisit Libère en exil et laissa un moment incertaine la Foi du Siège apostolique ; l'autre, suscitée par Julien l'Apostat, persécution astucieuse et savante, qui aurait fait de tristes ravages, si Dieu n'avait abrégé l'épreuve en interrompant bientôt le règne du persécuteur. Il ne devait manquer aucun genre de lutte à la gloire de l'Église et du Souverain Pontificat.* » Bien entendu, ce qui a été dit contre Saint Libère ne sont que des calomnies faites par les ariens, reprises par les libéraux d'aujourd'hui, sinon il n'aurait jamais été canonisé. En réalité, il a défendu Saint Athanase face à l'empereur Constance ! On y trouve d'ailleurs le dialogue entre l'empereur et lui. Après sa biographie, à la page 343, se trouve un article intitulé « *Note critique sur la prétendue chute du Pape Saint Libère dans l'hérésie arienne* », démontrant que le témoignage de Saint Athanase contre Saint Libère n'existe pas. Celui de Saint Hilaire n'existe pas d'avantage. Ni celui de Saint Jérôme. Il est prouvé que les ariens ont falsifié les textes dans le but de détruire la bonne réputation de Saint Libère concernant la défense de la Foi. Tout ceci ne sont que des **mensonges historiques** (Rohrbacher et Darras dans leurs oeuvres sur l'Histoire de l'Église le démontrent également). Par contre, voilà ce qu'annonce le Ménologe des Grecs, dont on ne doute pas de l'authenticité : « *27 septembre, mémoire de notre Saint Père Libère. Le bienheureux Libère, défenseur de la vérité, était*